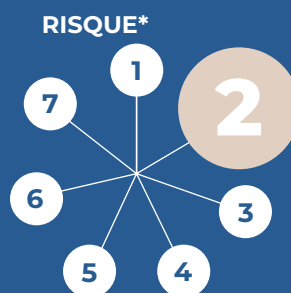


ÉPARGNE SOLIDAIRE*

Épargne Solidaire* est un FCP obligataire qui, dans le cadre d'une gestion prudente, combine investissements solidaires et gestion socialement responsable



LE PROFIL DU FONDS

*Préambule

Épargne Solidaire est un OPC nourricier des parts D de Confiance Solidaire. Les stratégies d'investissement décrites dans cette fiche sont celles du fonds maître. Il a pour particularité d'être un fonds de partage.

Épargne Solidaire* en bref...

- Un fonds obligataire de court terme
- Une logique de don : 50% des revenus sont versés chaque année positive, à l'organisme bénéficiaire choisi par le porteur
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l'économie solidaire
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

Cet OPC vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l'association bénéficiaire de votre choix. En fonction de vos convictions, vous pouvez ainsi aider l'une des quinze associations sélectionnées dans son action au quotidien. Le don permet de bénéficier d'avantages fiscaux, le traitement fiscal dépendant de la situation individuelle de chaque client et étant susceptible d'être modifié ultérieurement.

L'investissement dans des entreprises solidaires, donne du sens à votre épargne et aide à financer de projets concrets. Le fonds* détient entre 5 et 10% de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale. Une trentaine d'investissements directs et indirects dans des entreprises solidaires françaises et européennes sont réalisés.

Épargne Solidaire* intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Un univers d'investissement privilégiant les meilleures notations

Épargne Solidaire* est géré selon une approche prudente. Le processus de gestion repose sur les anticipations en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt.

Le fonds* est investi dans des obligations de faible maturité d'émetteurs privés de qualité ou en emprunts d'État, exclusivement de la zone Euro, sélectionnés selon le filtre ISR Intensité 3 d'Ecofi (cf verso).



Un placement qui vous permet d'ajouter votre pierre à la construction d'une société plus solidaire."

Morgan Saussine,
Gérant obligataire

**L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition au marché obligataire de la zone Euro ou OCDE. Son profil rendement / risque est modéré.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : zone Euro et/ ou OCDE
- ▶ **Filtre ISR** :
 - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
 - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
 - Gestion des sociétés controversées.

2 Évaluation des émetteurs

Critères d'appréciation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

3 Construction du portefeuille

Elle dépend de la note fondamentale et de la note ISR.

Le filtre ISR Intensité 3 exclut ≈ 60% de l'univers d'analyse ESG.

LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- Un contrôle des risques à deux niveaux :
 - outil interne qui permet au gérant de visualiser le portefeuille en intégrant les opérations de la journée et de procéder à des simulations ;
 - contrôles permanents effectués quotidiennement par le service Contrôle et Suivi de Gestion (CSG).

AGIR

Les OPC solidaires d'Ecofi permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 50 entreprises solidaires sur 4 thématiques :

- Agir pour la planète
 - Agir pour une société plus juste
 - Agir pour la solidarité internationale
 - Agir pour entreprendre autrement
- À titre d'exemple, dans Épargne Solidaire*, un nouveau financement a été effectué au profit de la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement). Cette association propose un appui financier et technique à des structures financières de proximité offrant des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.

+ AVANTAGES

- Un objectif de performance supérieur à un OPC de trésorerie classique
- Un fonds triplement engagé
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader de l'épargne solidaire

! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risques de perte en capital, de taux, crédit
- Risque lié aux investissements solidaires
- Risque de gestion discrétionnaire, de contrepartie et de durabilité
- Le FCP aura une performance inférieure à celle du maître du fait de ses propres frais de gestion

Bénéficiaires du partage : Action contre la Faim, Aide Médicale Internationale, Association des Paralysés de France, Armée du Salut, Fondation de France, France Active, France Terre d'Asile, Handicap International, Institut Pasteur, Institut Curie, Médecins du Monde, Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique, Oeuvres Pontificales Missionnaires, Pays de Rennes Emplois Solidaires, UNAPEI

CARACTÉRISTIQUES

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Code ISIN : FR0007413091

Dépositaire / Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 28 janvier 1987

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ ou OCDE

Indice de référence : €STR + 0,30%

Conditions de souscriptions/rachats : le mercredi à 17h00 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : 152,45 euros

Frais de gestion indirects : 0,60% TTC de l'actif net

Commissions de souscription/rachat : Néant

CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.